Association de copropriétaires

Résidence Bara De Lijn B6/B7

Clos Mudra 22-26, Rue Bara 103-109
1070 Brussel (Anderlecht)
BCE: 0816.979.827
Banque: BE31 7320 2590 9155 BIC: CREGBEBB

BVH
Immo Dominique

Syndic

Immo Dominique

Romboutsstraat 3/3
1932 Sint-Stevens-Woluwe
Tél: 02 756 52 00
IPI: 800.049

Données soumises au RGDP, à traiter avec soins appropriés

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date: 26-08-2024 à 18:00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - LISTE DES PARTICIPANTS AU DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE

Participant	Lot(s)	Prés	De	Au	Dist	Ecr	Procuration	Parts
ASHIMWE Alain	P6P7.1.20	☐			☐	☐		0
B.S.A. INTERNATIONAL SA	P6P7.2.23/P6P7.2.21/P6P7.2.22/P6P7.2.24/	☐			☐	☐		0
BAETEN Piet	P6P7.2.45	☐			☐	☐		0
BARBIEUX - PALLARD	P6P7.1.43	☐			☐	☐		0
BAVOVADIO - TUNDA	P6P7.2.65	☐			☐	☐		0
BEERNAERT Joke	B7/C.3.2	☑			☐	☐		116
BEYL - GOMMÉ	P6P7.1.32	☑			☐	☐		15
BIKKEMBERGS Véronique	P6P7.1.23	☐			☐	☐		0
BRADBURY Rose	B7/B.4.2	☑			☐	☐	KANTARAMA - DEL	118
BUSSELEN - CHEYNS	P6P7.2.33	☐			☐	☐		0
BUSSELS Minnie	P6P7.1.22	☐			☐	☐		0
CABASA Markel	P6P7.1.34	☐			☐	☐		0
CHA Suzanna	P6P7.1.31	☐			☐	☐		0
CHTOUROU Mehdi	P6P7.2.66/B6/A.3.2	☑			☐	☐	OBIDIC - MONTER	143
CHUFFART Daphne	B7/C.1.2/P6P7.1.10	☐			☐	☐		0
COLAK - KOCAKAYA	B7/C.1.1/P6P7.2.15	☑			☐	☐		135
D'ARCHAMBEAU Muriel	P6P7.1.27	☐			☐	☐		0
DE BREYNE - SABATIER	B7/B.3.1/P6P7.1.05	☐			☐	☐		0
DE KEYSER Saskia	B6/C.2.2	☐			☐	☐		0
DE NEVE Danielle	P6P7.1.55	☐			☐	☐		0
DE STECKER – TENNSTED	P6P7.2.49/P6P7.2.34/P6P7.2.27/P6P7.2.32/	☐			☐	☐		0
DEBLAUWE Frederik	P6P7.1.06/B7/B.4.1/P6P7.1.07	☐			☐	☐		0
DELINCÉ Yves	B6/C.1.1/P6P7.2.43	☑			☐	☐	OBIDIC - MONTER	145
DELRIVIÈRE Sophie	P6P7.2.47/B6/B.0.2	☐			☐	☐		0
DETHISE Virginie	B6/C.2.1	☐			☐	☐		0
DIALAW	B7/D.2.2	☑			☐	☐	KANTARAMA - DEL	114

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Date: 26-08-2024 à 18:00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - LISTE DES PARTICIPANTS AU DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE

Participant	*Lot(s)*	*Prés*	*De*	*Au*	*Dist*	*Ecr*	*Procuration*	*Parts*
DOMBRECHT Karel	P6P7.1.30/B6/B.0.1	☐			☐	☐		0
DUSENGE Virginie	B6/B.2.2	☑			☐	☐		116
EL FADLI - RHELOUMA	P6P7.1.47/B7/B.2.1	☐			☐	☐		0
FAUCONNIER Clémentine	P6P7.1.36	☐			☐	☐		0
FOGUENNE Frédéric	P6P7.1.25	☐			☐	☐		0
FRANCX - HALLET	P6P7.1.19	☐			☐	☐		0
GEERINCK Danny	P6P7.2.67	☐			☐	☐		0
GEKIERE Sabine	P6P7.2.63/B7/D.2.1	☐			☐	☐		0
GLATT Alexander	B6/B.2.1	☑			☐	☐	OBIDIC - MONTER	120
GUIOT - DUSHIME GIKWIYE	B7/A.2.1	☐			☐	☐		0
HOUTEVELS - NGALULA WA	P6P7.1.24	☐			☐	☐		0
IKAZBAN Aicha	B7/A.0.1	☐			☐	☐		0
INKALE KANDOLO Nadia	B6/C.0.1	☐			☐	☐		0
JANJEVIC Milena	B7/D.3.2	☐			☐	☐		0
KALSANG - NYIMA	B7/A.2.2	☐			☐	☐		0
KANTARAMA - DELL'OMO	P6P7.2.42/P6P7.2.35/B6/A.2.1	☑			☐	☐		203
KIOURTSIDIS Dimitrios	B7/C.3.1	☑			☐	☐		118
KRAUTH Harald	P6P7.2.29/B6/C.3.1	☑			☐	☐		132
LAARABI Hamid	P6P7.2.40/B6/A.0.1	☑			☐	☐	KANTARAMA - DEL	169
LE TRONG HAI - TRUONG T	B7/B.1.1/P6P7.2.05	☑			☐	☐	OBIDIC - MONTER	135
LES AUXILIATRICES DU PU	P6P7.1.21	☑			☐	☐	KANTARAMA - DEL	15
LOUENCHI Samir	B7/C.4.1/P6P7.1.14/P6P7.2.30	☐			☐	☐		0
LUSCOMB Stephen	B7/A.1.1	☐			☐	☐		0
MAJOROS Nathanael	B7/C.0.1	☑			☐	☐		110
MANSOR - MOKHTARI	B7/A.1.2	☐			☐	☐		0
MATAICH Karima	B7/A.4.2	☑			☐	☐		118
MATHY Albert	B7/A.4.1	☑			☐	☐		117
MENSAH Elizabeth	B6/A.0.2	☐			☐	☐		0
MEYSKENS Erwin	P6P7.1.29/B6/B.3.2	☑			☐	☐		132
MICHILS - VERLINDEN	P6P7.1.37	☐			☐	☐		0
MILAN Selj	P6P7.2.31/B6/B.1.1	☑			☐	☐	OBIDIC - MONTER	135
MINET Benjamin	P6P7.1.54/B7/B.0.2	☐			☐	☐		0
MINET Kris (D.4.1)	B7/D.4.1	☑			☐	☐		160
MINET Kris (P1.12 / P2.06 / P	P6P7.2.08/P6P7.2.16/P6P7.2.07/P6P7.1.12/	☑			☐	☐		75
MOERMAN Thomas	P6P7.1.17	☐			☐	☐		0
MONACHINO Olivier	B7/B.1.2	☑			☐	☐	KANTARAMA - DEL	117
MORVAN Caroline	P6P7.2.36	☐			☐	☐		0

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Date: 26-08-2024 à 18:00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - LISTE DES PARTICIPANTS AU DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE

Participant	Lot(s)	Prés	De	Au	Dist	Ecr	Procuration	Parts
MRSL bvba	P6P7.2.01/P6P7.2.10/P6P7.2.09/P6P7.1.15/	☐			☐	☐		0
MUJAWAYEZU Josepha	B6/A.1.1/P6P7.2.38	☑			☐	☐		178
MUKAMUHIZI DAPHROSE	P6P7.1.28	☑			☐	☐		15
MUKAMUSANA Séraphine	B6/A.2.2	☑			☐	☐		117
MURRATH Sandrine	P6P7.1.35	☐			☐	☐		0
NAJJAR - OUENZAR	B6/C.3.2/P6P7.2.50	☑			☐	☐		143
NBOUTER MBARKA	B6/A.1.2	☑			☐	☐		117
NERVIANI Valentina	B7/A.3.2	☐			☐	☐		0
NGABO GIKWIYE - SEBATW	B7/C.0.2	☐			☐	☐		0
NORCHA NEZHA	B7/C.4.2	☑			☐	☐		118
NYIRABAYOBOKE Clémence	P6P7.2.37	☐			☐	☐		0
NZOUABILA - GAYABA MILE	B7/B.2.2	☐			☐	☐		0
OBIDIC - MONTERO VIDAL	B6/A.3.1	☑			☐	☐		154
OOGHE Gillis	P6P7.2.44	☐			☐	☐		0
PATTYN Greta	B7/C.2.2/P6P7.1.13	☐			☐	☐		0
PINTO PEREIRA Carlos Man	P6P7.1.51	☐			☐	☐		0
ROLE INVEST SPRL	P6P7.2.11	☐			☐	☐		0
RYCHTER Patrick	P6P7.1.01/P6P7.1.08/B7/A.3.3	☐			☐	☐		0
SAMBOT Clara	B7/A.3.1	☐			☐	☐		0
SEDDIKI Mehdi	B6/B.1.2	☐			☐	☐		0
SEVILLA Gabriel	P6P7.1.46	☑			☐	☐		15
SKENDERAJ Altin	P6P7.1.38	☐			☐	☐		0
SMEULDERS Dimitri	P6P7.2.39	☐			☐	☐		0
SOUSSI BOUDEKOU Moham	P6P7.1.26	☐			☐	☐		0
THIELTGEN - PYÖRÄLÄ	B7/B.3.2/P6P7.2.12	☐			☐	☐		0
UMUHIZI - BAHUFITE	P6P7.2.46	☐			☐	☐		0
VALEMBOIS Damien	P6P7.1.53	☐			☐	☐		0
VAN BEEK An	P6P7.2.68/P6P7.2.02	☐			☐	☐		0
VAN DAMME - SANSORES L	P6P7.1.04/B7/A.1.3/P6P7.1.03	☐			☐	☐		0
VAN DE PUTTE Peter	P6P7.1.09	☐			☐	☐		0
VAN DURME Filip	B7/D.1.1/P6P7.1.02	☐			☐	☐		0
VAN NEDERKASSEL Pieter	P6P7.1.48/B6/C.0.2	☐			☐	☐		0
VAN OOSTEN - BARENDS	P6P7.2.41/B6/B.3.1	☑			☐	☐	OBIDIC - MONTER	142
VAN OOSTEN - HALLEMAN	P6P7.2.69/P6P7.1.52	☐			☐	☐		0
VANKELECOM Lara	B7/C.2.1	☐			☐	☐		0
VENDERICKX Birgit	B7/A.0.2	☐			☐	☐		0
VERCAEMPST Adrien	B6/C.1.2/P6P7.2.28	☐			☐	☐		0

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Date: 26-08-2024 à 18:00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - LISTE DES PARTICIPANTS AU DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE

Participant	Lot(s)	Prés	De	Au	Dist	Ecr	Procuration	Parts
VERSTRAETE - GEKIERE Ol	B7/D.3.1/P6P7.2.70	☐			☐	☐		0
VERVLOET Sven	B7/B.0.1/P6P7.1.11	☐			☐	☐		0
VILAIN France	P6P7.1.33	☐			☐	☐		0
VISSENAEKENS - SMEULD	P6P7.1.18	☐			☐	☐		0
VOLFSON Dimitri	B7/D.1.2	☐			☐	☐		0
VYVEY Stefan	P6P7.2.04/P6P7.2.03	☐			☐	☐		0
WELLENS - BEERENS Hans	P6P7.1.16	☐			☐	☐		0
WISPENNINCKX Valérie Chr	P6P7.2.64/B7/D.0.1	☐			☐	☐		0

Deuxième vote. L'assemblée est valablement constituée.

Nbre assistants 32 De 108

Quotités présents 3757 De 10000 % quotités 37.57%

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - RÉSULTAT DU VOTE

N° *Ordre du jour*

0 Vérification des présences et des procurations, droits de vote et validité de l'Assemblée Générale

Les propriétaires de la résidence se sont réunis aujourd'hui en Assemblée Générale à la suite d'une invitation du Syndic, conformément à la loi, adressée à tous les propriétaires.

Une liste de présence a été établie et signée par tous les propriétaires présents et par les mandataires des propriétaires qui se sont fait représenter.

Présences : voir ci-dessus

1 Désignation du Président, des éventuels assesseurs et du secrétaire de l'Assemblée Générale

1.1 Désignation du Président de séance

Pour	*Contre*	*Abstention*
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 ***Résultat*** 100,0 % ***Quotité requise*** 50% + 1 ***Concl.*** Approuvé

C'est sans aucune opposition que l'Assemblée Générale accepte la désignation de Madame Obidic pour asurer la Présidence de la présente séance.

1.2 Désignation des éventuels assesseurs

Pour	*Contre*	*Abstention*
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 ***Résultat*** 100,0 % ***Quotité requise*** 50% + 1 ***Concl.*** Approuvé

C'est sans aucune opposition que l'Assemblée Générale accepte la désignation de Madame Dell'Omo qui asurera le rôle d'assesseur de la présente séance.

1.3 Désignation du secrétaire de séance

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 **Résultat** 100,0 % **Quotité requise** 50% + 1 **Concl.** Approuvé

C'est sans aucune opposition que l'Assemblée Générale accepte la désignation de M. Arifi Lindrit représentant du Syndic pour assurer le rôle de secrétaire de la présente séance.

2 Rapport sur l'exercice écoulé

2.1 Rapport annuel du Conseil de Copropriété sur l'exercice de sa mission

Le Conseil de Copropriété fait son rapport.
Le rapport est également disponible sur le site du syndic.

2.2 Evaluation des contrats fournisseurs habituels

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 **Résultat** 100,0 % **Quotité requise** 2/3 **Concl.** Approuvé

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur le maintien des contrats en cours.
L'Assemblée Générale est satisfaite des contrats en cours.

2.3 Action(s) en justice et/ou contentieux impliquant l'Association des Copropriétaires

Il n'y a pas d'action en ou de contentieux impliquant l'Association des Copropriétaires.

3 Comptabilité de l'exercice clôturé

3.1 Rapport du commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes présente sont rapport. (société externe)

3.2 Approbation des comptes pour l'exercice clôturé du 31/12/2023

Pour	Contre	Abstention
3 405	352	0

Votes 3405 van 3757 **Résultat** 90,6 % **Quotité requise** 50% + 1 **Concl.** Approuvé

Vote négatif de: MATHY Albert (117 quotités); MINET Kris (D.4.1) (160 quotités); MINET Kris (P1.12 / P2.06 / P2.07 / P2.08 / P2.16) (75 quotités);

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2023.

4 Décharges

4.1 Décharges au Conseil de Copropriété

Pour	Contre	Abstention
3 640	117	0

Votes 3640 van 3757 **Résultat** 96,9 % **Quotité requise** 50% + 1 **Concl.** Approuvé

Vote négatif de: MATHY Albert (117 quotités);

L'Assemblée Génénrale donne décharges au Conseil de Copropriété.

4.2 Décharges au Commissaire aux comptes

Pour	Contre	Abstention
3 640	117	0

Votes 3640 van 3757 **Résultat** 96,9 % **Quotité requise** 50% + 1 **Concl.** Approuvé

Vote négatif de: MATHY Albert (117 quotités);

L'Assemblée Générale donne décharges au Commissaire aux compte.

4.3 Décharges au Syndic

Pour	Contre	Abstention
3 405	352	0

Votes 3405 van 3757 **Résultat** 90,6 % **Quotité requise** 50% + 1 **Concl.** Approuvé

Vote négatif de: MATHY Albert (117 quotités); MINET Kris (D.4.1) (160 quotités); MINET Kris (P1.12 / P2.06 / P2.07 / P2.08 / P2.16) (75 quotités);

L'Assemblée Génénrale donne décharge au syndic.

5 Elections & mandats

5.1 Mandats des membres du Conseil de Copropriété

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 **Résultat** 100,0 % **Quotité requise** 50% + 1 **Concl.** Approuvé

Se présentent comme candidat Conseil de Copropriété :

- Madame Dell Omo
- Madame Obidic
- Monsieur Meyskens
- Monsieur Mujawayezu

L'Assemblée Générale délibère, conclusion du vote : approuvé.

5.2 Désignation du Commissaire aux comptes

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 **Résultat** 100,0 % **Quotité requise** 50% + 1 **Concl.** Approuvé

L'Assemblée générale décide continuer avec la société externe en tant que commissaire aux comptes.

5.3 En cas d'absence de candidat pour le commissaire aux comptes - Mandat au Syndic en concertation avec le Conseil de Copropriété pour choisir un Commissaire aux comptes professionnel

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 **Résultat** 100,0 % **Quotité requise** 50% + 1 **Concl.** Approuvé

Ce point est passé.

6 Disposition a adopter

6.1	Détermination du montant des marchés et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire	Pour	Contre	Abstention
		3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 2/3 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée générale décide que la mise en concurence est obligatoire à partir de 5.000 € HTVA

6.2	Mandat au syndic, en concertation avec le conseil de copropriété, de pouvoir souscrire, dénoncer ou remplacer tout contrat récurrent annuel	Pour	Contre	Abstention
		3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 2/3 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée générale accepte de mandater le syndic, en concertation avec le conseil de copropriété, de pouvoir souscrire, dénoncer ou remplacer tout contrat récurrent annuel.

6.3	Mandat au syndic, en concertation avec le conseil de copropriété, pour mandater un conseiller externe pour défendre l'intérêt de la copropriété (avocat, architecte, expert,...)	Pour	Contre	Abstention
		3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 2/3 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée générale accepte de mandater (pour un an) le syndic, en concertation avec le conseil de copropriété, pour mandater un conseiller externe pour défendre l'intérêt de la copropriété (avocat, architecte, expert,...)

6.4	Création d'une enveloppe budgétaire mise à disposition du syndic, avec l'accord du conseil de copropriété, pour pouvoir entreprendre, en cours d'exercice, des dépenses non-conservatoires relevant de l'intérêt général de la copropriété	Pour	Contre	Abstention
		3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 2/3 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée générale décide de créer une enveloppe budgétaire de 10 000,00 € mise à disposition du syndic, avec l'accord du conseil de copropriété, pour pouvoir entreprendre, en cours d'exercice, des dépenses non-conservatoires relevant de l'intérêt général de la copropriété

7	Infiltrations d'eau en sous-sol	Pour	Contre	Abstention
		3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 2/3 *Concl.* Approuvé

Le syndic explique que depuis +- 1 an, la copropriété subit plusieurs infiltrations dans les parkings/caves côtés Clos Mudras.
Après plusieurs petites informations, les infiltrations ont persisité, c'est pourquoi, un architecte a été mandaté pour ce dossier.
L'architecte et une société de détection de fuite ont travaillé ensemble afin de trouver la cause de ces infiltrations.
Selon les analyses, la cause principale viendra des joints d'étanchéité entre les fondations et les tuyaux horizontaux.
Cependant, nous avons constaté également une fuite venant de chez Vivaqua qui pourrait justifier la grosse quantité d'eau qui s'infiltrait.
Depuis que Vivaqua est intervenu pour réparer cette fuite, nous ne subissons plus d'infiltrations d'eau.

L'Assemblée générale en prend note.

8 Dossier Permis d'environnement

La société advista a été mandaté pour introduire la demande de prolongation du Permis d'environnement.
Le dernier courrier reçu de Bruxelles environnement nous confirme la prolongation du P.E sur base de certaines conditions dont en majorité des photos, attestations.

9 Emplacement de parking commun (motos)

Pour	Contre	Abstention
3 482	0	0

Votes 3482 van 3482 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée Générale rappel que cet emplacement est destiné aux occupants du B6/B7.

10 Installation d'une borne de recharge électrique privative

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée Générale approuve l'installtion de borne de recharge électrique sous les conditions ci-dessous:

- Avertir le Syndic et obtenir l'autorisation de l'emplacement du câblage
- L'installation doit être faite par un électricien
- L'installation doit être faite sur un compteur privatif
- L'installation doit être contrôlée par un organisme de contrôle agréé
- Le copropriétaire doit prévenir à l'avance pour ce type de travaux
- Avertir le Syndic à la fin des travaux et transmettre le rapport de contrôle de l'organisme agréé
- L'installation doit respecter les directives des pompiers/RGIE
- Si il y a des frais d'assurance supplémentaire suite à l'installation, ils seront à charge du propriétaire qui a demandé l'installation de la borne.

11 Coupure de l'électricité dans les boxes de garage (électricité commune)

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

Le syndic rappel que l'électricité dans les boxes des garages est commune. L'Assemblée Générale mandate le Conseil de copropriété pour trouver une solution avec un électricien.

12 Placement d'une caméra dans le local technique Rue Bara 103 au -1

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 2/3 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée Générale mandate le conseil de copropriété pour installer ou non une caméra.

13 Présence de voitures abandonnées dans le parking

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée Générale décide que pour toute voiture abandonnée (pas de plaque valide, vitre cassée,etc...) des frais administratif à hauteur de 50,00€ par mois seront facturer au propriétaire.

14 Sécurisation de la porte d'entrée Rue Bara 103

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 2/3 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée Générale rappelle que la porte est déjà sécurisée.

15 Remplacement du système de parlophone

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 2/3 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée Générale décide d'organiser une inspection avec un électricien au Rue Bara 105 afin de trouver le problème avec le système de parlophone. Un mail sera encvoyé à l'ensemble des copropriétaires pour demander s'il y a des problèmes de parlophonie.

16 Installation de volets privatifs sur les fenêtres pour lutter contre la surchauffe l'été

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée Générale approuve l'installation de volets/Screen privatifs.
L'Assemblée Générale décide que les volets/Screen doivent respecter l'aspect esthétique de l'immeuble.

17 Cogénération

L'Assemblée Générale demande un audit énergétique. (chauffage)

17.1 Vente des certificats verts

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

Le syndic explique que 270 certificats verts ont été vendus à ENGIE pour un prix unitaire de 65,00€.
L'Assemblée Génénrale en prend note.

18 Comptabilité du nouvel exercice

18.1 Approbation du budget prévisionnel pour les dépenses courantes

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

Le syndic et le commissaire aux compte conseillent de maintenir le budget à 230.004,00 €.
L'Assemblée Générale décide de maintenir le budget à 230.004,00€
Le syndic et le Commissaire aux comptes conseillent d'augmenter le fonds de roulement de 10.000,00€.
L'Assemblée Générale décide de faire un appel unique de 10.000,00 € pour le fonds de roulement

18.2 Fixation du montant pour le fonds de réserve

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

Le Syndic et le commissaire aux compte conseillent de maintenir le fonds de réserve de minimum 10.000,00€.

L'Assemblée Générale décide de maintenir l'appel de 10.000,00€ par an pour le fonds de réserve.

18.3 Mode de financement des dépenses décidées par l'Assemblée

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée Générale décide de financer les dépenses décidées par l'Assemblée via le Fonds de Réserve.

---

19 Reconduction du mandat du syndic IMMO DOMINIQUE

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée Générale approuve la reconduction du mandat de syndic IMMO DOMINIQUE.

19.1 Signature du nouveau contrat avec le Syndic IMMO DOMINIQUE

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

L'Assembléez Générale mandate le Conseil de Copropriété pour la siganture du contrat

---

20 Reconduction du mandat du syndic pour la gestion de la cogénération

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée Générale approuve la reconduction du mandat de syndic IMMO DOMINIQUE.

20.1 Signature du contrat avec le Syndic IMMO DOMINIQUE pour la gestion de la cogénération

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

L'Assembléez Générale mandate le Conseil de Copropriété pour la siganture du contrat

---

21 Modification de la quinzaine légale pour l'Assemblée Générale Statutaire

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

L'Assemblée Générale refuse la modification de la quinzaine légale.

---

22 Proposition de modifier l'heure à laquelle l'Assemblée Générale se tiendra à l'avenir

Pour	Contre	Abstention
3 757	0	0

Votes 3757 van 3757 *Résultat* 100,0 % *Quotité requise* 50% + 1 *Concl.* Approuvé

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date: 26-08-2024 à 18:00

L'Assemblée Générale décide de maintenir la première AG en journée et que si une deuxième Assemblée Générale est nécessaire pour manque de quorum elle pourra avoir lieu à 18 h 00.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - FIN

Lu et approuvé

Date	Nom	Signature
26/8/24	OBIDIC INGRID	LU ET APPROUVE
26/8/24	DELL'OMO PAOLA	LU et APPROUVE